Image not found or type unknown

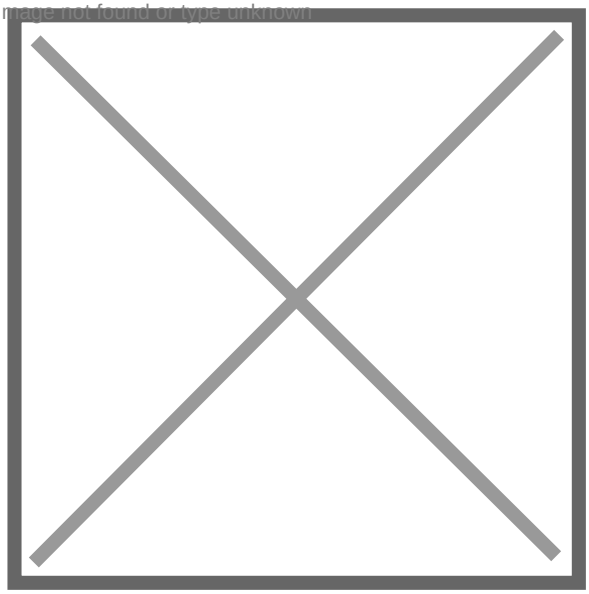

Acharnement et début d'harcèlement

Par **Carolina68**, le **22/09/2017** à **12:04**

Bonjour, je me permets de poster ma demande de renseignements et avis sur ma situation actuelle afin d'obtenir reponse à mon interrogation.
Etant salarié dans une entreprise de nettoyage qui propose les prestations à un client communale , je suis poussé à bout par le client en question soit acharnement, temps de de travail réduit et charge augmenter harcèlement du genre "surveillance" propos disant de se faire une joie de pousser à la faute professionnelle afin de placer un autre agent a ma place.... ect ect de ce fait je suis stressé a chaque prises de poste , ma santé se dégrade à cause de cela .ma question est la suivante sachant que de mon cote je suis sur le lieu de travail en depassant du temps de travail du aux charges ajoutée cette fois ci je ne peux continuer ainsi dans de telles conditions mes responsables sont au courant mais ne se bougent pas vraiment , en outre je suis un pion qui subit les conflits des parties soit mon entreprise le client . Que dois je faire ? Aller voir mon medecin traitant et lui expliquer les conditions , voir la medecine du travail? Me mettre en arret pour prise d'angoise stress et apprehension ?
Merci de prendre le temps pour repondre .
Cordialement.

Par **morobar**, le **22/09/2017** à **15:59**

Bonjour,
Soit vous êtes malade, et c'est la charge du médecin traitant d'évaluer votre pathologie car votre maladie "prise d'angoisse...." c'est une appellation toute personnelle.
Soit vous demander à l'employeur de vous changer de chantier et en attendant vous n'effectuez aucune heure supplémentaire/complémentaire non payée.
Le médecin du travail ne pourra guère vous apporter satisfaction dans le cadre de la

controverse exposée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés